

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 7 octobre 2024

Date de l'annonce publique : 27/09/2024

Date de la convocation des conseillers : 27/09/2024

Mode de participation

Présences	11	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Reding, Edy (conseiller) - Streckler, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	1	Stoffel, Wayne (conseiller), procuration donnée au conseiller STRECKER.
Absences	2	Excusés : Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller). Non excusés : Néant.
Référence	CC.2024-10-07 - 6.11	
Point de l'ordre du jour	6.11	
Objet	Décompte de travaux - Aménagement d'un skateparc	

Le conseil communal,

Vu le décompte définitif, établi par le service technique communal le 12 août 2024 et arrêté par le collège le 3 septembre 2024, concernant des travaux d'aménagement d'un skateparc ;

Vu la délibération du 18 décembre 2017, portant approbation du devis estimatif relatif au projet d'aménagement d'un skateparc ;

Considérant que le décompte définitif s'élève à : 2.205,78 € ;

Considérant que les devis s'établissaient à : 180.000,00 € ;

Vu l'article 4/625/221313/15003 (Aménagement d'un skateparc) du budget communal de l'exercice 2015 ;

Vu l'article 47 de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics ;

Vu l'article 148 du règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide à l'unanimité des voix

D'approuver le décompte définitif du projet suivant :

Projet	Montant en €
Aménagement d'un skateparc	2.205,78



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 17 octobre 2024


Le bourgmestre,


Le secrétaire communal ff,